

LES FAUSSES VERTUS DU BULLETIN DE VOTE ET LA CONSULTATION DANS LA COMMUNE LIBRE...

Les démocraties donnent facilement l'impression de constituer un grand progrès sur les régimes appelés dictatures, car généralement, dans ceux-ci, l'exercice du droit de vote connaît de sérieuses restrictions, lorsqu'il n'est pas totalement inexistant. Aussi, pour le considérer à sa juste valeur en tant qu'expression de la souveraineté populaire, prendrons-nous comme élément de comparaison celui en usage dans les démocraties les plus «libérales».

Le peuple convié aux urnes pour désigner ce qu'il est convenu d'appeler ses représentants, est censé demeurer maître de ses destinées; mais la démonstration détaillée de cette erreur d'optique est un des thèmes sur lesquels nous ne nous étendrons pas ici.

Il ne suffit pas, cependant, d'avoir attitude négative quant à l'utilité des institutions actuelles, et toute négation, pour indispensable quelle soit, ne prend de la valeur que si elle est accompagnée d'une affirmation l'illustrant et la rendant irréfutable. Dans ces lignes, c'est la valeur du vote par rapport à la liberté individuelle ou collective, que nous voulons voir. Ce n'est pas l'usage qui en est fait, qui nous intéresse, mais ce qu'il vaut en lui-même. Et nous nous devons de considérer ce qu'il adviendrait de lui dans la *Commune libre*.

Pourquoi aujourd'hui, dans une démocratie où il est une matérialisation de la liberté politique, n'est-il qu'une escroquerie? Parce que, a priori, il ne peut jouer - malgré les apparences «gauchistes» qui sont parfois les siennes - qu'en faveur des privilégiés du régime dans lequel les contradictions économiques et la lutte de classe qui en résulte faussent toutes les données sociales. L'exercice du droit de vote n'en paraît pas moins comme une possibilité de faire pression sur la gestion des affaires publiques. Il apparaît comme un moyen de permettre aux hommes de s'organiser en tenant compte des aspirations de tous.

Il s'ensuit que le vote du genre politique, s'étend dans la pratique à presque toutes les organisations théoriquement indépendantes de l'État et se targuant de respecter les aspirations individuelles de tous leurs membres en pratiquant la démocratie. Ce raisonnement ne manque pas d'être erroné car la démocratie c'est la loi du nombre; et admettre le principe démocratique c'est consentir à ce qu'une majorité issue d'un vole impose pratiquement à l'ensemble des associés sa conception des choses.

Il y a donc ici autorité. Bien qu'il y soit question de démocratie - et à cause de cela - il y a contrainte. Reconnaître cette vérité élémentaire c'est admettre du même coup que la démocratie n'est qu'une forme particulière de la dictature.

Dans les syndicats ouvriers ce mode dangereux de délibération - le vote - est usité couramment. Ce n'est pas une raison pour s'en réjouir. S'il est pratiqué dans ces organisations de classe où les véritables intérêts communs à tous les exploités devraient suffire pour réaliser l'unanimité nécessaire, c'est que les données des problèmes en discussion sont trop souvent faussées ou oubliées à l'avantage de questions de tendance qui font se diviser les individus, alors que tout les porterait à demeurer unis. L'association en arrive à ne plus remplir sa fonction naturelle; et il est normal que la politique intervenant dans ses délibérations, y développe la contrainte dont elle porte les germes.

Lorsqu'une discussion, dans un syndicat exempt de toute influence politique, porte sur une question essentiellement professionnelle ou économique, la similitude des intérêts de tous les adhérents dispense le plus souvent de passer au vote, pour savoir quelle sera l'orientation à donner. Les discussions contradictoires ne servent qu'à éclairer les intéressés; mais la décision est prise à l'unanimité. Et si même dans le syndicat non asservi à la politique l'unanimité ne se réalise pas, c'est qu'il y a encore, parmi ceux qui le composent, des différences de traitement, de salaires et qu'une lutte de classe larvée et intestine s'y déroule sourdement.

Dans la *Commune libre* du fait de la disparition du patronat et de l'État, et l'absence complète de «*lutte de classe*», cette unanimité nécessaire, après discussion, se retrouvera fatalement dans toutes les associations; car chacune d'entre elles n'aura pas pour objet de combattre l'hostilité d'institutions ou d'organisations opposées à la réalisation de ses dessins. Or, de nos jours, dans la plupart des cas, les individus s'associent pour lutter contre quelque chose; pour tenter de résister à quelque chose. Ces associations constituent donc un des aspects de la résistance continue des hommes luttant contre ce que voudrait les opprimer.

Dans la Commune de demain, l'égalité économique étant réalisée et la fiction politique (l'État) disparue, toute conception surannée de l'organisation et de la coordination des efforts n'ayant pas de raison de survivre, la volonté populaire ne sera plus faussée par des données artificielles. C'est pour répondre à des besoins normaux que chacun prendra place - et seulement si cela lui plaît - dans l'association où, pour la satisfaction de ses aspirations personnelles, il ira faire connaître son point de vue. Dans les associations d'usagers, les coopératives de production, de consommation, les discussions contradictoires permettront de connaître sans détours les aspirations de tous; et les obstacles à la pleine satisfaction de certaines aspirations particulières se réduiront à ceux présentes par la limite des possibilités de réalisation dans le moment où sera prise la délibération.

L'associé dont la satisfaction complète sera rendue impossible par la force des éléments naturels - et non par des volontés humaines et oppressives, ne pourra pas faire autrement que d'enregistrer cette impossibilité. Il n'en voudra donc à personne. Et en prenant part à une décision dont la caractère unanime, fruit naturel des circonstances, ne comblera pas ses vœux, il ne fera que souscrire de plein gré à des mesures qui s'imposeront d'elles-mêmes.

Aux échelons intercommunaux - régional ou interrégional - les problèmes posés au sein des associations se poseront à nouveau. Ils donneront d'autant moins lieu à des discussions susceptibles de diviser les hommes, qu'ils auront tout d'abord été soigneusement examinés dans la Commune. Les aspirations populaires seront suffisamment connues pour que la fédération, coordonnatrice de toutes les activités, en soit le plus sûr moyen d'expression.

Le bulletin de vote, même dans les démocraties les plus libérales, est un moyen adroit par lequel une partie de la population s'impose à l'autre. La Révolution mettra fin à l'existence des institutions qui permettent à la contrainte de s'organiser hypocritement grâce à lui. Néanmoins, dans la *Commune libre*, la consultation des intéressés pour le choix des méthodes (choix qui sera déterminé par les compétences en ce qui concerne les hommes) ne pourra être évitée. Contester cela serait nier tout esprit d'organisation.

La consultation, au sein de l'association - c'est à-dire dans la sphère d'activité des intéressés aura pour unique but de faire connaître à chacun l'opinion de tous et lorsque chaque membre aura connaissance de cette somme d'opinions, il adhérera de lui-même à celle présentant la plus d'intérêt. Les vues particulières en contradictions avec les possibilités s'effaçant d'elles-mêmes, l'unanimité sera facilement réalisée. On peut être assuré que bien souvent ce seront les solutions présentées par le petit nombre qui seront adoptées par l'ensemble, car les «*majorités*» ne détiennent pas, loin s'en faut, le monopole de l'intelligence. Et c'est en cela que réside une des grandes faiblesses du système représentatif de la démocratie avec sa «*loi du nombre*».

Le vote démocratique suppose par avance qu'une minorité sera contrainte de se plier à une majorité. Il constitue par là une atteinte au droit humain, à l'épanouissement d'une personnalité réduite au silence ou à l'inaction, ou encore à une action arbitrairement conditionnée par une force collective dont elle n'accepte pas l'esprit ni la lettre certaines fois.

La consultation de demain sera l'apport de toutes les sommes d'aspirations, de connaissances et d'initiatives individuelles, à l'édification commune d'une cité dans laquelle le respect de la liberté par la satisfaction des besoins exprimés, sera le guide de toutes les décisions.

Si, après un choc révolutionnaire ayant tout ébranlé du régime actuel, le vote pratique aujourd'hui apparaît encore comme nécessaire et utilisable ce sera la marque certaine de la survivance de contradictions d'intérêts dans ce qui s'intitulera faussement la révolution. La contrainte continuerait alors à subsister et tout serait à recommencer.

André DEVAL.